SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Délibération n° CS 2023-3-1.2
du conseil de surveillance du 28 septembre 2023

relative au renouvellement d'un membre de la commission des contrats de la Société du Canal-Seine-Nord Europe

Exposé des motifs

L'article 4-II de l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, prévoit l'institution auprès du conseil de surveillance de la société d'une commission des contrats.

Cette commission est chargée, en application de l'article 4-II précité, de veiller par ses avis au respect des procédures de passation et d'exécution de contrats de travaux, de fournitures et de services de l'établissement public.

L'article 10-1 du décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, prévoit que « la commission comprend au plus huit membres dont au moins deux membres du conseil de surveillance et au moins trois personnalités qualifiées dans le domaine des travaux ou du droit de la commande publique ».

La délibération n°CS-2020-3-2.2b du 11 juin 2020 a procédé à la désignation des différents membres de cette commission. Ont notamment été désignés :

- Quatre personnalités qualifiées dont Monsieur Alain LEMAIRE, Chargé de mission grands projets stratégiques au département du Nord

Monsieur Alain LEMAIRE ayant été appelé à d'autres fonctions, il est proposé de désigner Monsieur Stéphane DESBUISSON, Responsable adjoint du Pôle Programmation des Projets Routiers à la Direction de la Voirie du département du Nord pour procéder à son remplacement.

Délibération

Le conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3121-22 et L. 4132-21,

Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment le II de son article 4,

Vu le décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 11,

Vu le règlement intérieur de la commission des contrats,

Vu la délibération n°CS 2020-3-2.2b du 11 juin 2020 du conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe, relative à la désignation des membres de la commission des contrats de la Société du Canal Seine-Nord et du président de la commission,

REÇU EN PREFECTURE
le 04/10/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-829535996-20230928-CS2023_3_1_

adopte la délibération suivante

Article 1er

Est désigné membre de la commission des contrats, en qualité de personnalité qualifiée :

- Monsieur Stéphane DESBUISSON, Responsable adjoint du pôle programmation des projets routiers au département du Nord, en remplacement de Monsieur Alain LEMAIRE.

Article 2

La présente délibération sera transmise au préfet de la région Hauts-de-France. Elle sera publiée au Recueil officiel des actes du conseil de surveillance et sur le site internet de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Fait le 28 septembre 2023

Le président du conseil de surveillance

Xavier BERTRAND

REÇU EN PREFECTURE
le 04/10/2023
Application agréée E-legalite.com
www.c99_DE-059-829535996-20230928-CS2023_3_1_

SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE NORD EUROPE
Courrier arrivé le
18 SEP. 2023

Nord
le Département est là

Le Vice-Président

Monsieur Jérôme DEZOBRY
Président du Directoire de la Société du
Canal Seine-Nord Europe
23 Place d'Armes
60200 COMPIEGNE

Lille, le 13 SEP. 2023

Monsieur le Président,

L'article 4-II de l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine Nord Europe, prévoit l'institution auprès du conseil de surveillance de la société d'une commission des contrats.

Cette commission est chargée, en application de l'article 4-II précité, de veiller par ses avis au respect des procédures de passation et d'exécution de contrats de travaux, de fournitures et de services de l'établissement public.

L'article 10-1 du décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié, prévoit que « la commission comprend au plus huit membres dont au moins deux membres du conseil de surveillance et au moins trois personnalités qualifiées dans le domaine des travaux ou du droit de la commande publique ».

La délibération n°CS-2020-3-2.2b du 11 juin 2020 a procédé à la désignation des différents membres de cette commission. Ont notamment été désignés quatre personnalités qualifiées dont Monsieur Alain LEMAIRE, Chargé de mission grands projets stratégiques au Département du Nord

Je souhaite par la présente vous proposer la candidature de Monsieur Stéphane DESBUISSON (Responsable Adjoint du Pôle Programmation des Projets Routiers à la Direction de la Voirie du Département du Nord) comme personnalité qualifiée de cette commission en remplacement de Monsieur Alain LEMAIRE, affecté à de nouvelles fonctions.

Vous trouverez son curriculum-vitae en pièce jointe.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas SIEGLER
Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire

PJ : Curriculum-vitae de M. Stéphane DESBUISSON
Ref : DGAST/SECRETARIAT GENERAL, François WOLL – Tél : 03.59.73.62.35 – francois.woll@lenord.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 04/10/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-829535996-20230928-CS2023_3_1_